



**Grève du 5 décembre – Réforme des Retraites
Baisse des Indemnités Journalières & Rentes Generali
Augmentation du temps de travail - Contrepartie salariale
Assemblée FO au Forum Innovatis le 3 décembre 2019**



**Grève à partir du 5 décembre 2019 pour le retrait
du projet Macron - Delevoye sur les retraites !**

Le Comité Confédéral National (*) de FO s'est réuni et a décidé à l'unanimité d'appeler à la grève à partir du 5 décembre pour empêcher et mettre en échec le projet Macron - Delevoye. (*) Ce comité regroupe toutes les Unions Départementales et Fédérations Nationales de la Confédération FO.

Les confédérations CGT et FO, les syndicats FSU et Solidaires et les organisations de jeunesse FIDL, MML, UNL et UNEF et les fédérations FO et CGT des Banques et Assurances appellent également à la grève à partir du 5 décembre.

Quel est le contenu du projet Macron - Delevoye sur les retraites ?

**Le projet de réforme prévoit l'instauration d'un régime universel par points
et la destruction des 42 régimes actuels**

Les communiqués contradictoires du gouvernement et des médias escamotent deux questions essentielles :

- Parmi les 42 régimes, il y a les régimes spéciaux mais il y a aussi le régime général de retraite de la sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaire AGIRC/ARCCO : **nous sommes donc tous concernés !**
- Dans le prétendu régime universel par points, la valeur du point sera définie chaque année par le gouvernement et pourra varier (selon des données économiques, démographiques, ...).
 - ✓ Pour le futur retraité, **son montant de pension ne sera connu qu'au moment du départ en retraite** (alors qu'actuellement il est à « prestations définies », le montant est connu à l'avance), **c'est donc la fin du montant de pension garanti !**
 - ✓ Les salariés proches de la retraite ne seront pas à l'abri de partir avec **une pension amputée et donc contraints de partir plus tard.**

Que nous soyons du public et du privé, que nous soyons actifs ou déjà retraités, ce projet de réforme va TOUS nous impacter ! Même les retraites actuelles seront basculées dans ce régime dit universel et leurs valeurs converties en points ce qui permettra au gouvernement de les baisser.

Alors le 5 décembre 2019, soyons nombreux pour dire avec FO :

**MAINTIEN DE TOUS LES REGIMES EXISTANTS
NON A LA RETRAITE PAR POINTS !**

Indemnisation Prévoyance : Generali a brutalement baissé les indemnités journalières et les rentes d'invalidité !

Nos collègues et ex-collègues en longue maladie et en invalidité ont subi brutalement une baisse de leurs indemnités journalières et rentes du régime de prévoyance Generali. Ces baisses vont de 150 à 900 euros par mois (*sur les cas que nous avons pu étudier*) ! Et plus l'arrêt de travail initial est ancien, plus la baisse est importante. Cette mesure honteuse leur a été imposée sans informations chiffrées préalables et même, pour certains, sans aucune information préalable. **Generali ne cesse de faire des économies sur le dos des salariés en supprimant des emplois en externalisant, en bloquant les salaires.** Cette fois, Generali ose s'en prendre aux plus vulnérables.

Saisi par des salariés et ex-salariés, notre syndicat FO a immédiatement réagi en s'adressant à la Direction qui lui a opposé une fin de non-recevoir ce qui a conduit notre syndicat FO à saisir la justice en référé au TGI de Paris.

Une date est fixée : le TGI de Paris se réunira le 2 janvier

Augmentation Temps de Travail - Contrepartie Salariale

Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous subissons une augmentation de notre temps travail de l'ordre de **5 jours par an sans aucune contrepartie salariale**. Cela fait aujourd'hui l'équivalent d'un mois de travail non payé ! **Et depuis 2016, FO se bat pour obtenir cette contrepartie salariale et a gagné en justice !**

Le refus de Generali de verser la contrepartie salariale est illégal ! (*Arrêt de la cour d'appel de Paris de mai 2018*).

On a pu lire, et même dans des tracts syndicaux, que cet arrêt était ambigu. C'est faux, et l'affirmer revient à reprendre la position de Generali soutenue vainement devant les tribunaux. Rappelez-vous le chantage de la Direction pour nous faire renoncer à l'application de cette décision de justice : **n'est-ce pas la preuve que cette décision de justice est claire et que Generali est dans l'illégalité en refusant de l'appliquer ?** D'ailleurs, une récente décision du conseil de prud'hommes de Nantes a donné raison à une salariée de Generali en prenant appui sur cet arrêt de la cour d'appel de Paris de mai 2018.

Rappelons également, qu'à effet du 1^{er} juin 2018, un nouvel accord a reconduit l'augmentation du temps de travail pour tenter de contourner cet arrêt. **Mais ce nouvel accord ne mentionne pas la baisse du taux horaire et encore une fois, l'application de la décision de mai 2018 impose la contrepartie salariale pour tous les salariés y compris après le 1^{er} juin 2018.**

Cette année, une fois encore, notre syndicat FO a donc saisi le TGI de Paris pour faire appliquer cet arrêt de la cour d'appel de 2018 et obtenir la contrepartie salariale depuis le 1^{er} janvier 2016.

C'est ce que notre syndicat FO défend en justice.

Le 3 décembre 2019 de 13 heures à 14 heures
Assemblée FO ouverte à tous au **Forum INNOVATIS**
A bientôt !

Contact FO : par e-mail : fogenerali@yahoo.fr et sur le site FO Generali <http://fogenerali.fr>